DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°1
Compte Administratif 2024

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 5
Membres qui ont pris part à la délibération : 5

Date de la convocation :
7 mai 2024

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat le 28 mai 2024.

Résultat du vote :
- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 22 mai 2024
Deuxième convocation

L'an deux mille vingt quatre
le 22 mai 2024 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Fleur MANZONI, Franck RACLOT, Jean SIMONDON

Etaient excusés : Claude DALLAVALLE, Lorine GAGLIOLO, Christophe LIME, Béatrix LOISON, Valérie MAILLARD, Jacky MOREL.

Le Président ne prend pas part au vote.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Suite au courrier de la Préfecture en date du 23 avril 2024, le vote du Compte Administratif 2023 en date du 3 avril 2024, n'a pu être validé. En effet, le quorum n'était pas atteint lors du vote, le Président ne pouvant prendre part au vote. C'est pourquoi, il vous est proposé de réétudier le Compte Administratif tel qu'il a été présenté lors de la séance du 3 avril afin de le voter à nouveau.

M. Jean Michel CAYUELA, vice-président, présente le dossier au Comité syndical.
Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2023

INVESTISSEMENT

DEPENSES (DI)

Les dépenses d'investissement pour l'année 2023 d'un montant total de **137 179.06** € correspondent aux réalisations suivantes :

- des dépenses réelles pour un montant total de **72 821.96 €** :
  - Etudes (Plan de gestion, études naturalistes) : 27 340 €
  - Acquisitions foncières : 1 130.12 €
  - Autres acquisitions (abreuvoir, bacs) : 193.04 €
  - Travaux : 44 158.80 €.
- des opérations d'ordre ou patrimoniales pour un montant de **64 357.10 €**

RECETTES (RI)

Les recettes d'investissement pour l'année 2023 s'élèvent à **117 112.33** € :

- 96 903.88 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 18 939.00 € Subventions Agence de l'Eau
- 0.00 € Participations des collectivités membres
- 1269.45 € FCTVA

Le solde des opérations d'investissement pour l'année 2023 présente un déficit de 20 066.73 € (RI-DI).

RAR 2023 :

- 47 823.00 € en recettes d'investissement (Subventions liées aux opérations en cours)
- 43 600.00 € en dépenses d'investissement (Opérations engagées : Réouverture, tvx Pontot, Etudes,)

Le solde des Restes à Réalisés 2023 présente un résultat positif de 4 223.00 € qui sera déduit des demandes de participations 2024.

Le résultat final de l'exercice 2023 en investissement (D001), correspond à un déficit de 20 066.73 €

Ce résultat s'explique par la baisse de certaines aides de l'agence de l'eau, notamment l'absence totale de subvention sur certaines études.

NB : Ce montant sera à déduire du R001 2024 soit 125 292.81 – 20 066.73 = 105 226.08 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (DF)

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de **280 244.97** € en 2023 correspondent à :

- **183 341.09** € de dépenses réelles incluant notamment :
  - les frais de personnel et assurances : 123 597.22 €
  - les charges de gestion courante, impôts, taxes et assurances : 11 951.54 €
  - les charges locatives 10 720.40 €
  - Indemnités et informatique en nuage : 11 341.91 €
  - Les travaux : suivi qualité des eaux et entretien de terrain prévus dans le plan de gestion : 25 730.02 €
- **96 903.88** € d'opérations d'ordres pour les dotations aux amortissements.

RECETTES (RF)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2023 à **274 519.72** € :

- 64 357.10 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 174 089.97 € participations des collectivités membres
- 6 629.00 € participation emploi Syndicat du Plateau 2022
- 29 433.00 € participation Agence de l'Eau (poste animation eau)
- 10.65 € reversements de charges divers (DGFIP)

Les opérations de fonctionnement de l'année 2023 se soldent par un déficit de la section de fonctionnement de 5 725.25 € (RF-DF).

Ce déficit s'explique par la hausse significative des taux d'inflation (4.9% en 2023), l'absence d'aides de l'Agence de l'Eau sur les opérations d'entretien des milieux ouverts ainsi que l'obligation d'embauche d'un agent d'entretien non subventionné.
NB : Ce montant sera à déduire du R002 2023, soit 15 733.03 – 5 725.25 = 10 007.78 à inscrire au R002 2024.

REPPORTS ANTERIEURS

Complémentairement, les résultats des années antérieures s'élevaient à :

- + **15 733.03 €** en fonctionnement, (R002)
- + **125 292.81 €** en investissement. (R001)

Ainsi, les résultats 2023 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

- + **10 007.78 €** (excédent) en fonctionnement,
- + **105 226.08 €** (excédent) en investissement,

Considérant que le compte de gestion 2023 transmis par la Paierie départementale et validé par la DGFIP, est conforme à la comptabilité administrative 2023.

M. FAGAUT quitte la séance.

Après délibérations, M. Jean-Michel CAYUELA, Vice-Président, propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 JUIN 2024

Contrôle de légalité